

Des représentants sur le terrain, disponibles, assurant une communication claire et structurée !
Une nouvelle équipe à vos côtés : VOTER POUR LA CGT !!



Un mandat à partir des besoins des salariés :

Salaire, prime de participation, prime d'intéressement, primes sur objectifs, égalité femmes / hommes, conditions de travail, temps de travail, retraite, télétravail, formation professionnelle continue, activités sociales et culturelles (...)
Vos candidats *CGT* s'engagent d'ores et déjà à consulter tous les salariés de l'entreprise sur l'ensemble de nos sites afin de recueillir vos besoins. L'objectif étant qu'à l'issue des 6 premiers mois du mandat :

- ☐ Un bilan de votre consultation soit restitué ;
- ☐ Les grands axes de vos préoccupations soient déterminés ;
- ☐ Une feuille de route soit présentée.

Des candidats de terrain, pour la défense des intérêts des salariés

Fabrice PEREIRA : collège 1

- Magasinier
- St Bonnet de Mure

Sabrina KESSLER : collège 1

- Service support logistique
- St Bonnet de Mure

Thomas COLZATI : collège 2

- Chef d'équipe
- Sucy en Brie

Julien OLIVO : collège 2

- Technico-Commercial Interne
- Feyzin

« Elus & salariés, construisons demain ! »

- ☐ Recueil des besoins des salariés
- ☐ Renforcer la communication aux salariés
- ☐ Consulter les salariés afin de prendre des décisions éclairées et partagées
- ☐ Instauration de moments d'échanges réguliers avec le personnel (permanences, rencontres de terrain ...)
- ☐ Développer les activités sociales et culturelles du C.S.E et améliorer leurs accessibilités

4 raisons de voter CGT par Sophie BINET - secrétaire générale



<https://drive.google.com/file/d/1DneOfUqFqIYasetytI3j1yQPmuaIL8fh/view?usp=sharing>

La nouvelle convention collective, la CGT n'a pas signé compte tenu de son contenu rétrograde pour les salariés :

Le 1^{er} janvier 2024, la nouvelle convention collective est entrée en vigueur. Sa mise en œuvre a confirmé nos craintes. A GFF, les fiches emplois ont été construites en dépit du bon sens, sans traiter l'intégralité des 6 critères classants. On se retrouve avec un contenu laconique, rendant impossible une cotation réaliste. Ce qui induit, notamment pour **les agents de maîtrise et techniciens, la suppression de la reconnaissance de leurs qualifications et que cette catégorie soit invisibilisée**. Cette nouvelle convention collective dans sa globalité étant rétrograde pour toutes les catégories.

Au vu de ce constat, l'une des priorités de vos représentants CGT sera une analyse syndicale des fiches emploi pour en expliquer le contenu, expurger tous les éléments qui n'ont rien à y faire, tout en vérifiant que l'intégralité des six critères classants soit traitée objectivement.

Ce travail est incontournable, pour avoir collectivement un levier afin de faire modifier la cotation de ces classifications pour qu'elles correspondent davantage à la réalité des emplois.

Agir avec responsabilité, engagement et transparence. Représenter et défendre les intérêts des salariés. Les 13-14-15 janvier 2026 : VOTER POUR LA CGT !!